L'espace européen de l'éducation: une approche globale commune

2020/2243(INI) - 11/11/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 483 voix pour, 25 contre et 52 abstentions, une résolution sur l'Espace européen de l'éducation : une approche globale commune.

Nécessité d'un espace européen de l'éducation (EEE)

Le Parlement a souligné le rôle de l'EEE, qui permet d'accroître et d'améliorer la mobilité des apprenants, des enseignants et des connaissances, de favoriser le sentiment d'appartenance à l'Europe et la conscience civique, de garantir les droits et les valeurs et d'offrir des chances équitables et égales. Il s'est prononcé pour **un EEE avec des objectifs politiques européens communs** qui garantissent une éducation de qualité, inclusive et accessible, renforcent l'échange de bonnes pratiques et assurent un cadre efficace pour la mobilité européenne.

L'EEE devrait jouer un rôle unique pour **améliorer l'accès à l'éducation et sa qualité à travers l'Union** et être doté d'une dimension géopolitique plus claire afin que l'Union puisse utiliser de façon stratégique sa puissance en matière d'éducation auprès de ses voisins et partenaires les plus proches.

Un cadre stratégique d'ici 2030 assorti d'une gouvernance efficace

Les députés ont engagé la Commission et les États membres à **établir, d'ici la fin 2022, un cadre stratégique concret pour l'EEE à l'horizon 2030**, doté d'un mécanisme complet de pilotage, de suivi et d'évaluation. Il a accueilli favorablement la proposition d'un comité directeur pour l'EEE, qui poserait les bases d'un cadre de gouvernance structuré et systématique précisant le type de participation qui sera exigé des États membres, des autres niveaux de gouvernement, notamment les collectivités locales et régionales, et des institutions européennes.

Prenant note des différentes approches sur l'EEE, qui expriment un souhait commun de donner un nouvel élan au projet européen, les députés ont souligné la nécessité d'une plus grande collaboration en matière d'éducation à travers l'Europe et au-delà, afin de développer des **approches communes** et des solutions aux défis communs.

Le Parlement a insisté sur la nécessité d'établir des priorités claires à moyen et à long terme assorties d' objectifs et de délais réalisables pour les actions à adopter. Il a demandé d'élaborer d'urgence **une stratégie et une feuille de route communes** pour la mise en œuvre qui associent les institutions de l' Union, les États membres et toutes les parties prenantes concernées, dont les autorités locales et régionales et la société civile, et définissent les responsabilités et les perspectives de chacun.

Priorités stratégiques communes et objectifs au niveau de l'UE

Le Parlement a recommandé à toutes les institutions et aux États membres de s'entendre sur une vision, des priorités, des objectifs et des critères de référence communs pour l'EEE.

Les députés ont souligné l'importance d'établir la **liberté académique** et l'autonomie pédagogique comme principes fondamentaux de l'EEE tout en affirmant que **l'inclusion** devrait être un aspect fondamental de l' EEE et une condition préalable à la concrétisation d'une éducation de qualité pour tous.

Ils ont insisté sur l'importance :

- de placer l’apprenant au centre du processus d’apprentissage et d’adopter une approche sur mesure vis-à-vis des groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, celles atteintes d’un trouble du spectre autistique ou ayant un haut potentiel;

- d’améliorer les conditions de travail des enseignants et des éducateurs et de les rémunérer de manière adéquate;

- d’investir dans la formation initiale des enseignants et des formateurs, notamment en donnant à leurs programmes une dimension européenne et en prévoyant une mobilité transnationale;

- de mettre en place un système européen commun de reconnaissance, de validation et de certification des compétences, qualifications et **diplômes numériques** en vue de réduire la fracture numérique en Europe.

Le Parlement soutient la création d’un **cadre commun** à l’ensemble des États membres pour l’élaboration et le développement de qualifications en enseignement. Il appuie l'initiative de la Commission visant à créer des académies de l’enseignement et suggère que ces dernières soient baptisées «**académies des enseignants Comenius**». L'histoire et le patrimoine culturel européens devraient être enseignés et un cadre commun sur l'éducation à la citoyenneté avec une dimension européenne devrait être développé selon les députés.

Les États membres et la Commission devraient fournir le financement requis pour l'établissement, la mise en œuvre et le développement de l'EEE et la mise en place d'un **instrument financier dédié dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034** en vue de développer davantage l'EEE et de faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications. Le Parlement a réitéré son appel à allouer au moins 10% des budgets nationaux de relance et de résilience à l’éducation, y compris l'éducation numérique.

Mesures sectorielles

La résolution souligne l'importance de l'apprentissage des langues étrangères, et de l'anglais en particulier. La recherche et l'innovation devraient être encouragées dans l'éducation, ainsi que l'étude des technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle (IA) et la robotique.

Concernant la formation professionnelle, la résolution appelle à la création d'un statut européen de l'apprenti.

Les députés ont demandé que l'écart entre les sexes soit comblé dans l'éducation, y compris dans l'enseignement et les carrières dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des arts et des mathématiques (STEAM).